

Savoirs traditionnels et savoirs scientifiques

Jean Baptiste Mario Samedy

Résumé : Notre unité d'analyse est la problématique des rapports complexes entre les modes de connaissance traditionnels (religion animiste, religion monothéiste, théologie, philosophie, lettres, droit et savoir-faire agropastoral), scientifiques (génie, agronomie, médecines expérimentale, préventive et curative, architecture, biologie, biochimie, économie, sociologie, politique, etc.) et le développement socio-économique d'Haïti. Notre recherche qui débouche sur la proposition concrète d'une stratégie de développement socio-économique d'Haïti se déploie dans trois registres.

Le premier registre est d'ordre épistémologique : il s'agit de conceptualiser ces deux types de modes de connaissance pour tester historiquement leur puissance effective de développement socio-économique. **Le deuxième** registre est d'ordre politique : il est question d'examiner de manière critique la gestion des affaires de certains gouvernements haïtiens de 1804 à 2011, à partir de documents officiels. **Le troisième** registre est d'ordre stratégique : il s'agit alors de proposer des mesures concrètes de développement socio-économique, à partir des expériences « revisitées » de sociétés comme la France, le Brésil, l'Argentine et l'Algérie. Dans cette optique, nous examinons l'état de nos ressources naturelles, le degré technique des exploitations agricoles, le niveau de modernisation de nos industries, les réseaux ruraux et urbains de commercialisation, la rente foncière, la « qualité » pédagogique et scientifique de nos universités, la vulgarisation des connaissances scientifiques et techniques, les technologies appropriées au développement socio-économique, la balance commerciale, les infrastructures routières, notre niveau de dépendance technologique, commerciale et alimentaire de certains pays, etc.



Rezime : Inite analiz nou an, se defi divès rapò konplèks ki genyen ant mòd konesans tradisyonèl yo (relijyon animis, relijyon monoteyis, teyoloji, filozofi, lèt, lalwa epi konpetans agwopastoral), syantifik (jen, agwononmi, lamedsin eksperymanal, prevantif epi ki ap sway moun, achitekti, byoloji, byochimi, ekonomi, sosyoloji, politik, elatriye..) epi devlopman sosyo-ekonomik peyi Ayiti. Rechèch nou an, ki louvri sou pwopozisyon pratik pou yon estrateji devlopman sosyo-ekonomik peyi Ayiti, ap pran twa oryantasyon.

Premye a, se yon oryantasyon epistemolojik : se konseptyalizasyon de (2) kalite modèl savwa pou nou rive teste istorikman vrè fòs yo nan yon devlopman sosyo-ekonomik. **Dezyèm** oryantasyon an, se yon oryantasyon politik, kote pou nou ekzamine kèk dokiman ofisyèl, dapre yon apwòch kritik, ki ap pèmèt nou wè nan ki fason kèk gouvènman ayisyen, soti 1804 rive 2011, te jere peyi a. **Twazyèm** oryantasyon an, se yon oryantasyon estratejik, kote pou nou pwopozè mwayen pratik pou yon devlopman sosyo-ekonomik apati adaptasyon eksperyans ki deja fèt nan peyi kou Lafrans, Brezil, Ajantin, Aljeri. Se yon fason pou nou analize eta resous natirèl nou yo, nivo teknik eksplwatasyon agrikòl nou yo, nivo modènizasyon endistri nou yo, rezo komèsyalizasyon andeyò epi nan vil nou yo, rantrè lajan apati byen imobilye, bon fonksyonman inivèsite nou yo sou plan pedagogik, syantifik epi teknik, difizyon lakonesans sou plan syantifik epi teknik, difizyon konesans teknik ki esansyèl pou devlopman sosyo-ekonomik, balans komèsyal, chapant wout nou yo, ajoute sou sa, nivo depandans teknolojik, komèsyal epi alimentè nou parapò ak kèk peyi, elatriye.

1. INTRODUCTION

Notre unité d'analyse est la problématique des rapports complexes entre les modes de connaissance traditionnels (religion, philosophie, lettres, droit et savoir-faire agropastoral précapitaliste), scientifiques (génie civil, architecture, génétique, génie génétique, génie informatique, agronomie, médecines expérimentale, préventive et curative, pharmacie, odontologie, physique, chimie, mathématique, biologie, économie, histoire, sociologie, politique, ethnographie, ethnologie, paléontologie, gestion, finances, etc.) et le développement socio-économique d'Haïti.

Cependant, notre hypothèse fondamentale, dans la perspective de notre investigation, est que le capitalisme, en tant que système social mondialisé depuis 1980, est une totalité organique intégrée par quatre types de rapports : économiques (marchands et salariés), idéologiques (laïques, scientifiques et techniques), juridiques (constitutionnels) et politiques (démocratiques représentatifs). Dans cette optique capitaliste globale, notre recherche, qui débouche sur la proposition concrète d'une stratégie de développement socioéconomique d'Haïti, se déploie dans les trois registres suivants, bien articulés : épistémologique, politique et stratégique.

2. PREMIER REGISTRE : ÉPISTÉMOLOGIQUE

Du point de vue épistémologique, précisément parlant dans la perspective de la sociologie de la connaissance, nous conceptualisons ces deux types de savoir pour pouvoir, dans notre troisième registre, tester historiquement leur puissance effective de développement socioéconomique [1]. Dans cette optique, deux questions s'imposent :

1. Comment pouvons-nous définir ces modes de connaissance traditionnels qui sont d'ailleurs distincts ?
2. Comment se définissent le mode de connaissance scientifique et sa méthode de recherche ?

2.1 Définition des savoirs traditionnels

Commençons par les définitions des savoirs traditionnels. Selon Émile Durkheim (1968), la religion est une totalité de croyances et de pratiques qui divisent le monde en phénomènes sacrés et en phénomènes profanes [2]. Ces croyances et ces pratiques

1. La première citation des pages 12 à 26 réfère au chapitre premier intitulé « Historicité des modes de connaissance de la réalité » et la deuxième citation des pages 405 à 450 renvoie au chapitre 21 intitulé « Technologies et sociétés ».

« unissent les individus en une communauté morale² ». Le sacré, c'est l'extraordinaire, le mystérieux, l'invisible, l'immatériel. Au contraire, le profane, c'est l'ordinaire, le compréhensible, le visible, le matériel. Cependant, Durkheim note que « dans la nature, dans le monde observable, les seules forces morales qui soient supérieures à celles dont dispose l'individu en tant qu'individu sont celles qui sont produites par la coalition et la fusion d'une pluralité de forces individuelles en une même résultante : ce sont les forces collectives³ ». En d'autres termes, la société est en même temps la cause du fait religieux et la justification de la division du sacré et du profane. Dans notre société haïtienne dominant les croyances et les pratiques de deux religions, le christianisme et le vodu, qui constituent notre « imaginaire social vécu » [3].

En ce qui concerne la philosophie, elle possède comme objet d'étude ultime de dégager, de comprendre le sens des expériences humaines. Son analyse se penche sur les formes de la connaissance (empirique, intuitive et scientifique), les modalités de l'action humaine (la morale, l'éthique, la création artistique, le travail humain, etc.) et l'histoire des civilisations. En d'autres mots, l'acte de philosopher procède d'un approfondissement de l'esprit humain en rapport avec la réalité objective et la réalité subjective, historiquement et culturellement déterminées. En ce sens, Hegel affirme : « La première condition de la philosophie, c'est le courage de la vérité et la foi en la puissance de l'esprit... Qu'à côté de l'intérêt politique et des autres intérêts attachés à la réalité vulgaire fleurisse de nouveau la science pure, le libre et raisonnable monde de l'esprit⁴. » Notre société haïtienne n'a pas donné naissance à des philosophes.

Pour ce qui a trait aux lettres (poésie, roman, théâtre), le sociologue Lucien Goldmann définit la littérature, dans le champ de ces trois grands genres mentionnés ici, comme une totalité organique de discours sociaux qui rapportent les bruits du monde social [4, 5]. Selon lui, les lettres transcrivent non le réel, mais la rumeur cacophonique du discours social global dans sa confuse mouvance, avec ses voix discordantes, ses échos et ses parodies, pleins de détournements et de glissements de significations. Dans cette optique sociologique, les lettres haïtiennes (poésie, roman et théâtre) composent et informent un univers idéal particulier fécondé, enrichi par l'imbrication de l'imaginaire collectif, c'est-à-dire l'ensemble des idées et des représentations afro-françaises de gestes, d'entreprises, d'exploits et des signes sociaux formant le patrimoine culturel du peuple haïtien [6, 7, 8] avec l'imaginaire personnel des auteurs (la mémoire d'une expérience subjective vécue aux niveaux individuel, familial, amical, scolaire ou institutionnel). La littérature haïtienne

a produit et produit encore des poètes, des romanciers et des dramaturges célèbres.

Pour sa part, le droit est défini par Hegel dans son ouvrage *Principes de la philosophie du droit* comme « ce qu'énoncent les lois⁵ ». Toutefois, Hegel lie consubstantiellement le droit positif moderne à l'État. Par conséquent, il n'existe de droit que dans un État qui représente « l'universel en soi et pour soi⁶ », l'intérêt général. À ce propos, Robert-Édouard Charlier, dans son ouvrage *L'État et son droit : leur logique et leurs conséquences*, confirme la consubstantialité hégélienne de l'État et du droit dans cette proposition : « On entend par État un réseau de règles : le Droit positif⁷. » La source du droit positif moderne est une forme de représentation que l'être humain se donne de la liberté de la communauté politique. C'est que, poursuit Hegel, la société civile est le champ de bataille des intérêts privés, individuels de tous contre tous et doit être organisée par les normes et règlements juridiques supérieurs de l'État de droit [9]. Car, pour paraphraser Hegel, les causes et les affaires particulières des groupes (ethnies, classes, genres ou sexes, mouvements sociaux, etc.) qui interviennent dans la société civile doivent résider en dehors de l'universel qu'est l'État pour que celui-ci garantisse l'intérêt général.

En somme, c'est la poursuite de l'intérêt général par l'État de droit qui est la base de la réalisation des trois valeurs philosophiques majeures de la Révolution française de 1789, à savoir : la liberté, l'égalité et la fraternité ou justice sociale. Nous allons plus loin revenir sur ces trois principes démocratiques qui donnent naissance à des droits et libertés fondamentaux [10], lors de notre analyse du deuxième registre, pour regarder leur applicabilité dans les projets et les mesures des régimes politiques haïtiens de 1804 à nos jours.

Dans le champ de ses pratiques juridiques, Haïti a créé et crée encore des avocats, des juges, des juristes, des notaires, des greffiers, des arpenteurs et des professeurs de droit.

Pour ce qui est du savoir-faire agropastoral, nous pouvons le définir comme l'ensemble des connaissances agricoles associées à la mise en exploitation de la terre arable ainsi qu'à l'élevage et à l'engraissement des animaux de basse-cour et des bestiaux. La majorité des producteurs directs ruraux (40 % de la main-d'œuvre nationale), par manque d'encadrement technique étatique ou de vulgarisation agricole, se fient aux cycles lunaires pour leurs plantations, leurs récoltes et les mises bas de leurs animaux d'élevage et d'engraissement, et utilisent encore en 2015 des instruments aratoires rudimentaires comme la houe, la pique, la machette, des glacis pour le séchage des graines du café (*Coffea arabica*) destiné à la consommation locale et à

2. Durkheim, E. (1968). *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, PUF.

3. *Op. cit.*

4. Hegel, G. W. F. (1970). *Leçons sur l'histoire de la philosophie*, Paris, Gallimard, tome 1.

5. Hegel, G. W. F. (1973). *Les principes de la philosophie du droit*, Paris, Gallimard.

6. *Ibid.*

7. Charlier, R.-E. (1994). *L'État et son droit, leur logique et leurs conséquences*, Paris, Economica, p. 19.

l'exportation. Il est nécessaire de signaler la diminution permanente de la surface cultivée de ce « grain d'or, » qui passe de 200 000 hectares en 1959, de 140 000 en 1967, de 133 000 en 1976 à 34,000 en 1989 [11]. Naturellement, cette baisse tendancielle de notre production caféière cause deux effets pervers directs :

1. la diminution d'une part importante des entrées annuelles de devises de l'État ;
2. l'impossibilité de notre pays de fournir son quota de cette denrée dans le commerce caféier international.

2.2 Définition de la science et de sa méthode recherche

La science est une totalité de connaissances (conceptuelles) et de recherches qui ont pour finalité la découverte des rapports constants entre les phénomènes. Cette catégorie de rapports se nomme « lois ». Par conséquent, la science est objective et universelle. Son objectivité implique qu'en principe les savants doivent éliminer dans leurs analyses leurs valeurs, leurs croyances, leurs préjugés, leur vision de la société et de la nature, en un mot, leur philosophie de vie. Il est inutile d'affirmer que cette objectivité est relative, dans la mesure où consciemment ou inconsciemment, la philosophie de vie influence d'une certaine manière non seulement le choix des objets de recherche, mais encore le contenu même des recherches [12]. Pour sa part, l'universalité de la science stipule que les concepts, les théories et les techniques (les applications de la science) sont reproductibles et reproduits par d'autres chercheurs et techniciens dans un moment historique donné. Car la science est sans cesse dynamique, progressive et innovatrice. On distingue généralement les sciences naturelles, les sciences biologiques, les sciences humaines et les sciences pures (exactes).

En ce qui concerne la méthode de recherche scientifique, elle est basée essentiellement sur l'expérimentation dont, en raccourci, nous rappelons les principales étapes : l'observation directe des phénomènes ou faits de la société ou de la nature, la construction d'une hypothèse, l'élaboration d'une méthodologie pour la vérification expérimentale de l'hypothèse, la confirmation de l'hypothèse, la construction d'une théorie à partir de plusieurs hypothèses confirmées et l'élaboration de lois. En dernière analyse, l'hypothèse confirmée peut servir comme une vérité partielle et provisoire en vue d'élaborer d'autres hypothèses. Car, selon Popper, la connaissance scientifique est conjecturale, parce qu'elle est éminemment progressive, innovatrice [12]. Cette innovation permanente permet la création continue de connaissances qui, une fois appliquées sous forme de techniques, donnent naissance à de nouveaux produits destinés au marché capitaliste mondial.

Il existe des scientifiques haïtiens dans les domaines de l'ethnographie, de l'ethnologie, de l'anthropologie, de la sociologie, de la politique, de l'histoire, de l'économie, de la géographie, de la biologie, de la chimie, de la physique, de la pharmacie, de l'agronomie, du génie électromécanique, du génie informatique, du génie civil, etc., à l'intérieur et à l'extérieur d'Haïti.

3. REGISTRE POLITIQUE : ÉTAT DE NON-DROIT ET SOCIÉTÉ BLOQUÉE DE 1804 À NOS JOURS

3.1 État de non-droit

Si c'est la poursuite de l'intérêt général par l'État de droit qui est la base de la réalisation des trois principes majeurs de la démocratie moderne (la liberté, l'égalité et la justice sociale), il est nécessaire d'examiner leur applicabilité dans les projets et les mesures des régimes politiques haïtiens de 1804 à nos jours [13].

Mais auparavant, il est indispensable de distinguer l'État de non-droit de l'État de droit, selon Chevalier [10]. Nous pouvons alors considérer celui-ci comme une unité d'institutions nationales d'ordre exécutif, législatif et judiciaire qui remplit quatre fonctions essentielles :

1. le soutien à l'accumulation du capital (augmentation de la richesse matérielle nationale) ;
2. la protection des vies et des biens des citoyens (sécurité publique) ;
3. l'universalisation des services sociaux (assurance-santé, assurance-vieillesse, assurance-chômage, congé de maternité, retraite-pension publique, retraite-pension privée, assistance sociale) [légitimation] ;
4. le respect des droits et libertés fondamentaux (droits à la vie, à la liberté et à la sûreté de la personne, à la liberté d'expression, à la liberté de réunion et d'association, à l'éducation gratuite, à la liberté de circulation, à un jugement équitable en matière civile et pénale, au respect de ses biens privés, etc.).

Par contre, l'État de non-droit est celui qui ne remplit pas ces quatre fonctions de l'État de droit et viole impunément les droits et libertés fondamentaux de ses citoyens. Pour expliquer la nature de l'État de non-droit dans notre pays, nous pouvons le caractériser comme un régime oligarchique, autocratique et répressif. Il est oligarchique, dans la mesure où il impose par l'hégémonie les privilèges du bloc économico-politique intégré par des gros commerçants de l'import-export (bourgeoisie compradore), des latifondiaires (assujettissant les métayers), des usuriers, des capitalistes terriens, des industriels locaux, des industriels américains de la sous-traitance depuis 1968, des moyens entrepreneurs locaux, etc.) et le gouvernement. Par conséquent, au lieu de respecter et d'appliquer les lois démocratiques, le régime oligarchique les transgresse dès sa prise du pouvoir par l'usurpation (rituels de coups d'État militaires ou civils, votes parlementaires ou populaires frauduleux) et durant sa gestion clientéliste des affaires : sa légitimité restreinte et son illégalité font et défont les lois à leur gré. Naturellement, les gouvernements populistes d'Estimé, d'Aristide et de Préval constituent, *ceteris paribus*, des exceptions à cette règle générale qui institutionnalise le régime oligarchique depuis 1804. L'État de non-droit est aussi autocratique, dans la mesure où, de 1804 à nos jours, en dépit des constitutions nationales so-disant démocratiques et même de celle de 1987 en vigueur, « la

plus progressiste juridiquement», le chef de l'État militaire ou civil promulgue des décrets, en présence ou en absence du Parlement. Nous retenons deux exemples, un au 20^e siècle avec Duvalier père et l'autre au 21^e siècle avec Martelly. En présence du Parlement, Duvalier père, investi des pleins pouvoirs, promulgue 142 décrets entre le 31 juillet 1958 et le 31 janvier 1959 et 36 entre le 7 octobre 1961 et le 8 janvier 1962 [14]. En absence du Parlement, Martelly promulgue trois décrets dont le dernier en date est celui du 26 octobre 2015. Enfin, l'État de non-droit est répressif, quand il utilise la contrainte physique (l'armée avant le décret de 1995 d'Aristide éliminant cette dernière et la police après cette mesure) dans les moments de protestation populaire contre les privilèges économiques, les tractations politiques et électorales douteuses du bloc au pouvoir (diverses manifestations de rue encore actuelles en 2015). L'État de non-droit décrète aussi ponctuellement l'état de siège (la loi martiale) dans des conjonctures de crise d'hégémonie aiguë où l'ordre social établi est menacé par des insurrections populaires comme les jacqueries de Goman (1806-1819), d'Acaau (1844 et 1846) et de Pierre-Paul Jacquet et Siffard (1868-1870), pour ne citer que ces exemples célèbres [11].

3.2 Société bloquée : économie capitaliste rachitique et formes de production agraire de transition

3.2.1 Économie capitaliste rachitique

Pour nous rendre compte de l'état rachitique et routinier de l'économie capitaliste, surtout à Port-au-Prince représentant, avant le séisme de janvier 2010, 65 % de la production nationale, nous citons des données statistiques de 1989 à 2009 [15] et de 2015 [16]. En 1989, les activités économiques urbaines s'effectuent dans les industries nationales d'alimentation (boissons gazeuses, rhum, bière, malta, farine), du tabac (cigarettes), de textile (sacs en pite, feutres, ficelles, fil à ligaturer), de papier édition et imprimerie, de chaussures et d'articles d'habillement, de meubles et d'ameublements, de bois, du cuir, des produits minéraux non métalliques comme le ciment, la céramique, la peinture, et, sous la rubrique des « Autres industries » qui sont américaines de sous-traitance, des clous, des balles de baseball et de soft-ball, des pièces électriques, des articles mécaniques, du gaz carbonique, des batteries, de l'oxygène. En 2009, soit 20 ans après, nous retrouvons les mêmes rubriques sans aucun changement de la nature des produits. En somme, au plus fort de leur développement économique en 1998, les secteurs industriels national (urbain et rural) et étranger d'assemblage emploient plus ou moins 60 000 ouvriers salariés. En outre, le Parc industriel de Caracol, inauguré en 2012, abrite une compagnie sud-coréenne de vêtements (S&H Global) et une autre, haïtienne, de peinture (Peintures Caraïbes S. A.). Ces deux entreprises donnent du travail salarié à 4 800 personnes. Nous retenons ces trois illustrations de notre production industrielle (encore rachitique de nos jours) parce qu'elle est fondée sur la connaissance scientifique et technique, et qu'elle est l'essence du capitalisme moderne qui se mondialise à partir de 1980.

Cependant, l'État de non-droit ne soutient pas l'accumulation du capital industriel, dans la mesure où ses budgets généraux de 1815 à 1916 ne portent même pas la rubrique « Industrie », mais celle de « Finances et Commerce ». À la lumière de ces données budgétaires de l'État de non-droit, dédaigneuses du développement industriel national, nous comprenons mieux la critique de Justin Bouzon (1892:8-9) adressée à nos gouvernants de la fin du 19^e siècle : « *Depuis environ douze ans (1880-1892) on n'entend parler que d'instruction des masses, d'industrie, de travail, de la direction enfin à donner au peuple. Cependant il n'existe rien de ce qui devait être fait pour implanter chez nous ces facteurs puissants de civilisation*⁸. » Ces « facteurs puissants de civilisation » sont concrètement signalés par Bouzon : l'éducation des masses, l'industrie, le travail salarié industriel et la direction (morale) à donner au peuple.

Toutefois, il faut attendre le budget général de 1947 pour voir apparaître, pour la première fois après 143 ans d'indépendance, le titre de « Commerce et Industrie » avec un taux d'investissement de 2,51 %. Et l'absence de soutien de l'État de non-droit à l'accumulation du capital industriel et même du commercial se lit toujours dans les faibles taux d'investissements en « Commerce et Industrie » respectivement dans les budgets généraux de 1969 (1,51 %), de 1983 (1,44 %), de 1994 (2,04 %), de 1998 (0,38 %) et de 2010 (0,36 %) [17].

3.2.2 Formes de production agraire de transition

Les modes d'appropriation et de tenure foncières sont aujourd'hui identiques en général à ceux du 19^e siècle [14]. En effet, l'État de non-droit n'a jamais possédé un plan économique adéquat de réforme et de modernisation agraires nationales, qu'il s'agisse de capitalisation, de recherche et d'innovation technologique. Les budgets généraux de 1815 à 1998, par leur faible taux d'investissement en agriculture et ressources naturelles ne dépassant pas les 6 %, témoignent de l'insouciance de la politique étatique pour une restructuration de la production agricole et de la tenure foncière. Cette politique agraire insouciante continue de nos jours, selon le Discours de démission, sous forme de Bilan de gestion des affaires, du premier ministre Lamothe en 2014.

Si la « voie prussienne » du grand domaine étatique, la moyenne et grande propriété oligarchique et la parcelle paysanne sont les modèles dominants d'appropriation du sol, il n'en reste pas moins vrai que la « voie française » du lopin est la forme la plus notoire de mise en valeur du sol. En d'autres mots, la petite exploitation paysanne de métayers, de fermiers non capitalistes ou de propriétaires parcellaires est la plus courante. De plus, les cultivateurs peuvent souvent être liés à ces trois catégories d'exploitation simultanément, eu égard au maigre rendement agricole et économique de leurs récoltes et à leurs besoins urgents d'argent pour nourrir leurs familles nombreuses qui souffrent à 90 % de malnutrition. Quant à la tenure du sol rural, c'est-à-dire

8. Bouzon, J. (1892). *Question de politique et d'administration*, Port-au-Prince, Imprimerie de la Jeunesse, Maison Athanase Laforest, p. 8-9.

son faire-valoir, cinq types d'exploitation sont répertoriés, à savoir : les propriétaires, les occupants sans titre (squatters), les fermiers de l'État, les fermiers des particuliers et les métayers. Toutefois, les modalités les plus citées plus haut de valorisation du fonds agraire privé et public sont constituées par le métayage et le fermage non capitaliste, deux formes de transition vers le capitalisme agraire moderne en France jusqu'au début du 19^e siècle et dans le Nord-Est du Brésil jusqu'en 1990.

En dernière analyse, la reproduction sans altération de ces deux formules rurales dominantes de valorisation du sol et la routine de la production industrielle urbaine dénotent la transition bloquée de la société haïtienne vers le capitalisme moderne.

Ce blocage de la structure rurale aboutit au processus de paupérisation des moyen et petit paysannats, en raison essentiellement de la dépossession paysanne pour des dettes non remboursées, de l'exiguïté des minifundia et de leur incapacité d'autosubsistance familiale, et du système inhumain du métayage ou « des deux moitiés ». Les ruraux représentent 74 % des pauvres de la société globale [18]. Et cette pauvreté extrême provoque un exode massif des paysans sans terre qui se transforment, en bidonvilliers dans les grandes villes comme Port-au-Prince, Cap-Haïtien, Gonaïves, Jacmel, Cayes, Hinche, Port-de-Paix, Fort-Liberté, Jérémie, en « esclaves modernes » dans les bateys en Dominique ou en *boat people* ou émigrés de la mer vers les États-Unis, Bahamas, Sainte-Lucie, Martinique, Guadeloupe, etc.

4. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT CAPITALISTE MODERNE DANS NOTRE SOCIÉTÉ : ÉTAT DE DROIT ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE LIÉE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Auguste Comte et Georges Gurvitch établissent une correspondance historique entre la science, l'industrie (l'application technique de la science) et le capitalisme moderne [19, 20]. Gurvitch va plus loin que Comte en affirmant : « *Les sociétés globales démocratique-libérales correspondent au capitalisme concurrentiel développé... En elles les connaissances scientifique et technique prennent la tête des réglementations sociales; elles dominent l'éducation et l'enseignement, politisés par leur conformisme; la Moralité (éparpillée entre les classes et les strates), le Droit et la Religion viennent ensuite... La science et le culte de la connaissance scientifique (le scientisme) – dont on attend la solution de tous les problèmes – jouent, dans les œuvres culturelles caractéristiques de cette structure capitaliste, un rôle de tout premier plan*⁹. » En d'autres termes, il se produit dans le développement du capitalisme moderne une articulation étroite entre l'économie (concurrentielle), l'idéologie (à dominance laïque, scientifique et technique), le juridique (le droit positif) et la politique (démocratie libérale).

Néanmoins, c'est l'historien haïtien Horace Pauléus Sannon qui nous livre la perspective globale du développement capitaliste moderne dans notre pays : « *Si les masses rurales n'ont encore qu'une conception rudimentaire du gouvernement, c'est parce qu'elles ont été trop abandonnées jusqu'ici aux seules forces de l'évolution naturelle... Ainsi, à quelque point de vue qu'on envisage l'avenir du pays, économique, politique ou social, l'éducation des masses apparaît comme un problème fondamental et intimement lié au développement de notre démocratie*¹⁰. »

À ce niveau de notre analyse et à la lumière de cette articulation entre l'éducation des masses, l'économie concurrentielle, la vision laïque, scientifique et technique du monde (social et naturel), le droit positif et la démocratie libérale, il est nécessaire de nous poser deux questions. La première est la suivante : « Comment certaines sociétés européennes, dont l'Angleterre et la France, ont-elles pu réaliser leur développement capitaliste à partir des connaissances scientifiques et techniques ? » La deuxième se formule ainsi : « Est-ce qu'en Haïti les conditions économiques, idéologiques, juridiques et politiques existent pour un développement socioéconomique basé sur des connaissances scientifiques et techniques ? »

Nous répondons à la première question en référant à Merton et Needham, deux spécialistes de la sociologie de la connaissance. En premier lieu, Robert K. Merton part de la thèse de Max Weber selon laquelle certaines sectes protestantes comme le puritanisme et le piétisme sont favorables à la fondation légitime de la science comme institution sociale [21]. En effet, la connaissance scientifique, pour évoluer, doit s'appuyer sur la vision du monde d'un groupe social important (en l'occurrence ici les protestants). Merton étudie la genèse de la science et de la technique en Angleterre et l'influence sociale de leurs découvertes pour résoudre des problèmes concrets. Par exemple, dans le champ des sciences naturelles, les découvertes météorologiques ont profité à la navigation, au commerce maritime et aux transports. Mais, ajoute Merton, les avantages pratiques n'ont pas déterminé d'abord la nature des recherches. De plus, les investigations en anatomie ont été d'une importance remarquable pour la médecine et la chirurgie. Les recherches menées en Angleterre par la Royal Society entre 1661 et 1687 ont été élaborées à 40 % par la science et à 60 % par les besoins socioéconomiques des capitalistes. Donc, les investigations scientifiques jouissent quand même, selon lui, d'une certaine autonomie par rapport à la société, tout en profitant au développement économique de la société anglaise. En Angleterre, au 17^e siècle, la science s'est institutionnalisée avec l'organisation de la recherche, la formation des professionnels et l'instauration des conditions propices à l'activité scientifique.

En deuxième lieu, Joseph Needham montre que la science moderne, l'économie capitaliste et la démocratie proviennent du processus de décomposition et de disparition du féodalisme en Europe occidentale [22]. Alors, à la fin du 19^e siècle et au

9. Gurvitch, G. (1958). *Traité de sociologie*, Paris, PUF.

10. Sannon, H. P. (1930). *Pour un gouvernement stable*, Port-au-Prince, Bernard Imprimeur, p. 40-41.

début du 20^e siècle, les commerçants et, les industriels favorisent, par leur financement, les découvertes et les nouvelles technologies pour acquérir de nouveaux produits, pour améliorer les anciens et pour dominer des marchés. Needham insiste sur le fait que dans les sociétés occidentales la science, le développement économique et la démocratie ont progressé en même temps. Et il ajoute que dans le domaine scientifique règnent des principes démocratiques basés sur la coopération des équipes de chercheurs, en dehors de toute discrimination d'âge, de sexe, de groupe ethnique, de nationalité et de religion.

En ce qui concerne la deuxième question portant sur l'existence des conditions économiques, idéologiques, juridiques et politiques dans notre société haïtienne pour un développement économique axé sur des connaissances scientifiques et techniques, nous répondons par la négative, en référant très brièvement aux éléments essentiels de notre analyse. En effet, notre bourgeoisie nationale non seulement ne dispose pas d'assez de capitaux pour financer des recherches scientifiques d'envergure à la manière des Européens, selon Gurvitch, Merton et Needham, mais encore ne s'y intéresse même pas, à cause de la routine ou de l'immobilisme de leurs activités économiques. De son côté, notre idéologie dominante est religieuse, chrétienne et vodouesque, et se prête peu aux arcanes de la recherche fondamentale, basée sur des laboratoires modernes. La preuve historique concrète en est l'absence de ces derniers dans les universités, puisque les programmes de maîtrise et de doctorat en sciences naturelles, biologiques, exactes, berceaux de la recherche fondamentale, ne se rencontrent pas. Pour leur part, la science et la pratique de notre droit positif ne parviennent pas à s'imposer fortement ni dans la conscience morale de nos spécialistes juridiques ni dans les pratiques législatives, politiques et judiciaires. Car ces trois dernières catégories de pratiques demeurent fondamentalement individualistes, pour ne pas dire partisans et clientélistes. De cette distorsion historique entre l'humanisme abstrait (l'universel) de la législation démocratique et ses pratiques partisans et clientélistes résultent l'existence et la reproduction sans altération de l'État de non-droit de 1804 à nos jours. Alors si l'État de non-droit règne en maître et seigneur dans nos institutions politiques, exécutives, législatives et judiciaires, la démocratie libérale, indiquée par Gurvitch comme consubstantielle au capitalisme concurrentiel développé [20], ne peut pas prendre corps, se réaliser concrètement dans notre société bloquée dans sa transition vers le capitalisme moderne. Dans cette optique, la *politeia* d'Aristote, modèle de l'État de droit, de la démocratie représentative et socle de l'intérêt général et du bien commun, est déclamée de 1986 à nos jours dans les politiques générales de nos premiers ministres, dans les discours officiels de nos gouvernants, mais demeure tout simplement un leurre.

5. CONCLUSION

En dernière analyse, pour qu'une stratégie de développement économique basée sur des connaissances scientifiques et techniques, les seules adéquates pour la modernisation globale de

notre société haïtienne, soit efficace et viable, quatre conditions sont indispensables, à savoir : l'émergence d'une bourgeoisie nationale dynamique et progressiste, donc favorable à l'innovation continue des connaissances scientifiques et techniques par et dans des recherches fondamentales liées au développement économique, la transformation de notre vision nationale religieuse statique en une vision scientifique et technique dynamique, l'élimination systématique de la science et de la pratique du droit de leur partisanerie et de leur clientélisme par l'intermédiaire d'une véritable pédagogie morale et civique, et l'instauration d'un État de droit démocratique libéral.

Cependant, dans la double crise structurelle et conjoncturelle de notre pays, pour soulager les souffrances et annihiler la pauvreté de 74 % de nos compatriotes, il serait nécessaire, pour un temps, de confier l'administration des affaires à des gouvernants honnêtes, compétents et responsables issus de la société civile pour réorganiser la société globale sous l'égide d'un dirigisme à la manière de la France à la fin du 19^e siècle [23]. ■

BIBLIOGRAPHIE

- 1 SAMEDY, J. B. M. (2012). *Théories sociologiques et capitalisme. De l'universel au particulier*, Éditions Universitaires Legas, Ottawa, Toronto, New York.
- 2 DURKHEIM, E. (1968). *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, PUF.
- 3 LÉVI-STRAUSS, C. (1958). *Anthropologie structurale*, Paris, Plon.
- 4 GOLDMANN, L. (1976). *Le dieu caché*, Paris, Tel Gallimard.
- 5 GOLDMANN, L. (1971). *La création culturelle dans la société moderne*, Paris, Denoël.
- 6 PRICE-MARS, J. (1939). *Formation ethnique, folklore et culture du peuple haïtien*, Port-au-Prince, Imprimerie V. Valcin Imprimeur.
- 7 BELLEGARDE, D. (1941). *Haïti et ses problèmes*, Montréal, Éditions Bernard Valiquette.
- 8 HURBON, L. (1987). *Comprendre Haïti. Essai sur l'État, la nation, la culture*, Paris, Karthala.
- 9 HEGEL, G. W. F. (1973). *Les principes de la philosophie du droit*, Paris, Gallimard.
- 10 CHEVALLIER, J. (1992). *L'État de droit*, Paris, Montchrétien.
- 11 SAMEDY, J. B. M. (1997). *Mutation et persistance de la structure sociale de Saint-Domingue-Haïti (1784-1994). Essai sur la question agraire d'Haïti*, Éditions Universitaires Legas, Ottawa, Toronto, New York.
- 12 POPPER (2002). *The Logic of Scientific Discovery*. <http://strangebeautiful.com/other-texts/popper-logic-scientific-discovery.pdf>.
- 13 PIERRE, S. (2015). « Lettre aux candidats : 28 juillet 1915-28 juillet 2015, 100 ans après, à quand la fin de la récréation ? », *Haïti Perspectives*, vol. 4, n° 3.
- 14 SAMEDY, J. B. M. (2002). *De la démocratie en Haïti. Culture, régime politique et idéologies contre le développement*, Éditions Universitaires Legas, Ottawa, Toronto, New York.
- 15 INSTITUT HAÏTIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE (IHSI) (1989 à 2009, 1995 et 2009). Ministère de l'Économie et des Finances.
- 16 HAÏTI LIBRE.COM (2015). <http://www.haitilibre.com/article-15335-haiti-economie-mauvais-classement-d-haiti-2015-2016-au-global-competitive-ness-index.html>.
- 17 Budgets généraux, 1815 à 1916, 1969, 1983, 1994, 1998 et 2010.
- 18 *Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2008-2010* (DSNCRP), Ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE), République d'Haïti, novembre 2007.
- 19 COMTE, A. (1897). *Sociologie*, Paris, Félix Alcan Éditeur.
- 20 GURVITCH, G. (1958). *Traité de sociologie*, Paris, PUF.
- 21 MERTON, R. K. (1980). *Science and Social Structure*, New York, New York Academy of Social Sciences.

22 NEEDHAM, J. (1973). *Changing perspectives in the history of science*, London, Heinemann Educational.

23 JAGUARIBE, H. (1969). *Desarrollo económico y desarrollo político*, Buenos Aires, Editorial Universitaria de Buenos Aires, 1969.

Jean Baptiste Mario Samedy, Ph. D. détient un Doctorat en sociologie (Ph. D.) de l'Université de Montréal et un diplôme en génie agronomique de l'Université nationale de Córdoba en Argentine. Il est actuellement Professeur de sociologie à l'École des études sociologiques et anthropologiques de l'Université d'Ottawa au Canada où il mène des recherches sur la **sociologie du développement, la sociologie économique, politique, juridique, culturelle, ainsi que sur les théories sociologiques.** ieshouah@bell.net



**Ann mache
men nan men**

**Marchons
ensemble**

pou nou reyisi ansanm pou ayiti ka vanse vers une réussite collective pour Haïti

L'Économie du savoir pour créer de la richesse pour tous

Cité du Savoir

À travers ses différentes branches internationales et en Haïti, GRAHN-Monde lance une grande campagne de financement pour la construction du **Pôle d'Innovation du Grand Nord** et de sa **Cité du Savoir**.

La pose de la première pierre se fera en **janvier 2016**.

Secteur agriculture Secteur scolaire Secteur services Secteur universitaire

Alors, où que vous soyez dans le monde, **donnez** pour doter Haïti d'un joyau qui propulsera le pays dans le 21^e siècle.

www.pigran.org